

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 OCTOBRE 2023**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE VINGT-QUATRE OCTOBRE, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 18 octobre 2023

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie BEUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Christophe ROBIN, Nicole POULAIN.

Marie-Paule ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHÉL, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Philippe BOSCHER, Jérémy BOULARD, David BURLLOT, Camille CAURET, Daniel COMMAULT, Jean-François CORDON, Benoît DESPRES, Nicole DROBECQ, Thierry GAUVRIT, Alain GENCE, Alain GOUEZIN, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Philippe HERCOUET, Renaud LE BERRE, René LE BOULANGER, Marc LE GUYADER, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Catherine LELIONNAIS, David L'HOMME, Joël LUCIENNE, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Michel RICHARD, Fabienne TASSEL, Laurence URVOY, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Sylvain BERNU donne pouvoir à Serge GUINARD,
- Suzanne BOURDÉ donne pouvoir à David L'HOMME,
- Josianne JEGU donne pouvoir à Catherine DREZET,
- Nadine L'ECHELARD donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- Pierre LESNARD donne pouvoir à Nathalie BEUVY,
- Christelle LEVY-ROBERT donne pouvoir à Camille CAURET,
- Yannick MORIN donne pouvoir à Marie-Paule ALLAIN,
- Yvon BERHAULT, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Nathalie BOUZID, Thibault CARFANTAN, Stéphane de SALLIER DUPIN, Sylvie HERVO, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Sébastien PUEL, Thierry ROYER.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Catherine LELIONNAIS

Délibération n°2023-167

Membres en exercice : 69 Présents : 51

Absents : 18

Pouvoirs : 7

AFFAIRES GENERALES COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Président doit rendre compte des décisions prises dans le cadre des délégations accordées.

Vu la délibération n°2021-130 du 29 juin 2021, relative aux délégations octroyées au Président par le Conseil communautaire,

Après cette présentation :

Le Conseil communautaire prend acte des décisions prises par le Président :

– Marchés publics

- Décision n°2023-205 – Signature du marché n°23EA056 relatif à la fourniture et à la pose d'un équipement de prétraitement (dégrilleur/compacteur) à la station d'Erquy – Attribution à la société SAUR (Pluduno) pour un montant de 72 777 € HT.
- Décision n°2023-206 – Signature du marché n°23EA057 relatif au renouvellement du réseau des eaux usées Rue Veillet Dufrêche à Moncontour – Attribution à la société Lessart TP (Quévert) pour un montant estimé de 387 422,30 € HT.
- Décision n°2023-208 – Constitution d'un groupement de commandes avec Lamballe-Armor et le CIAS de Lamballe Terre & Mer pour la consultation d'un marché public de services relatif à des prestations d'assurance.
- Décision n°2023_212 – Signature des marchés n°23CS059 et 23CS060 relatifs à des prestations de transports réguliers et occasionnels de personnes – Lots n°1 et 2 – Attribution des accords-cadres aux sociétés suivantes :
 - Lot n°1 « Transports occasionnels dans le cadre des activités enfance-jeunesse » - Société Cars Le Vacon (Lamballe-Armor) pour un seuil annuel de 80 000 € HT,
 - Lot n°2 « Transports réguliers des écoles du territoire de Lamballe Terre & Mer vers les piscines et centres aquatiques » - Société Cars Le Vacon (Lamballe-Armor) pour un seuil maximum annuel de 150 000 € HT.
- Décision n°2023-216 – Signature du marché n°23EA061 relatif à la fourniture d'équipements de télégestion pour les installations d'eau potable et d'assainissement de Lamballe Terre & Mer – Attribution de l'accord-cadre à la société Lacroix-Sofrel (Vern-sur-Seiche) pour un seuil maximum de 200 000 € HT (accord-cadre de 4 ans).
- Décision n°2023-217 – Signature du marché n°23DM063 relatif à la réhabilitation des équipements de l'aire de lavage des camions à ordures ménagères – Attribution à la société Le Du Industrie (Châtelaudren) pour un montant de 59 092 € HT.
- Décision n°2023-218 – Signature du marché n°23EA062 relatif à la fourniture et pose d'équipements de prétraitement (dégrilleur/compacteur) et de mesure sur la station d'épuration de La Malhoure – Attribution à la société Le Du Industrie (Châtelaudren) pour un montant de 95 647 € HT.
- Décision n°2023-239 – Constitution d'un groupement de commandes avec Lamballe-Armor pour la constitution d'un accord-cadre relatif à la fourniture et à la livraison de fioul et de gasoil non routier.

– **Domanialité**

- Décision n°2023-202 – Convention de mise à disposition gratuite de la Halle des sports du Liffré à des associations selon les conditions suivantes :
 - Associations concernées : les Alpinistes armoricains, le rolling club Penthièvre Lamballe, le Judo club Pays de Lamballe, le Penthièvre Tennis de table, le Handball Club Lamballe, Boxing club lamballais, Roller in line grand Lamballe, les Fines Lames Hénonaises, Aïki dojo Penthièvre, Gym et eau, Sports découverte, Asahi dojo,
 - A compter du 4 septembre 2023 jusqu'au 31 août 2024. Elle est renouvelable, par tacite reconduction, pour une durée d'un an, dans la limite de trois fois, soit jusqu'au 31 août 2027. A cet effet, l'annexe fixant le planning annuel est soumise à la signature des deux parties, après accord, sans faire l'objet d'un avenant à chaque modification,
 - Mise à disposition consentie à titre gratuit, dans le respect des règles de la convention et du règlement intérieur.

– **Urbanisme et patrimoine**

- Décision n°2023-214 – Demande de permis de démolir des bâtiments agricoles à la Ville Hias, sur le Parc d'Activités de la Tourelle 3 à Lamballe-Armor.
- Décision n°2023-215 – Demande de permis de démolir des bâtiments agricoles à la Ville Bily, sur le Parc d'Activités de Lanjouan 3 à Lamballe-Armor.

– **Fonctionnement des services publics**

- Décision n°2023-201 – Règlement de fonctionnement et fixation des modalités d'utilisation de la Halle des sports du Liffré à compter du 1^{er} septembre 2023.

– **Finances et comptabilité**

• **Subventions attribuées pour un montant total de 52 231 €**

- **Habitat** pour un montant total de 21 921 €, répartis comme suit :
 - **Aide accession sociale à la propriété** pour un montant de 15 000 €
 - Décision n°2023-207 – Andel – 3 000 €.
 - Décision n°2023-209 – Plédéliac – 3 000 €.
 - Décision n°2023-211 – Noyal – 3 000 €.
 - Décision n°2023-220 – Plénée-Jugon – 3 000 €.
 - Décision n°2023-221 – Lamballe-Armor – 3 000 €.
 - **PIG Précarité Energétique Adaptation** pour un montant de 500 €
 - Décision n°2023-200 – Pléneuf-Val-André – 500 €.
 - **Aide à la réalisation d'une étude thermique** pour un montant de 500 €
 - Décision n°2023-219 – Erquy – 500 €.
 - **OPAH et renouvellement urbain du centre-ville de Lamballe-Armor** pour un montant de 5 921 €
 - Décision n°2023-203 – Lamballe-Armor – 5 000 €.
 - Décision n°2023-210 – Lamballe-Armor – 921 €.
- **Economie** pour un montant total de 30 310 €, répartis comme suit :
 - **Aide à l'installation et à la reprise d'exploitation agricole** pour un montant de 12 000 €
 - Décision n°2023-227 – Attribution d'une aide à l'installation et à la reprise d'exploitation agricole de 3 000 € pour les exploitations suivantes :
 - EARL La Touche – Jugon-les-Lacs Commune nouvelle.
 - GAEC des Goublayes – Saint-Alban.
 - GAEC du Chenôt – Plurien.
 - EARL Durand Ruellan – Lamballe-Armor (Maroué).
 - **PASS Commerce Artisanat** pour un montant de 18 310 €
 - Décision 2023_226 – Attribution d'une aide économique dans le cadre du PASS Commerce Artisanat (taux d'aide de 30% des investissements éligibles, aide maximum de 7 500 €) aux entreprises suivantes :

- Bibiche et Moustache – Erquy – 3 310 €.
- Le Traemen – Tramain – 7 500 €.
- Le Celtic – Noyal – 7 500 €.

• **Demandes de subventions**

- Décision n°2023-204 – Demande d’une subvention de 4 000 € auprès de la Région Bretagne en vue de l’acquisition d’un matériel de désherbage alternatif pour l’entretien du complexe sportif du Penthièvre.
- Décision n°2023-213 – Demande d’une subvention de 31 500 € auprès de l’Agence de l’Eau Loire Bretagne en vue de la mise en place d’une sectorisation sur la commune de Moncontour, destinée à optimiser la lutte contre les fuites.
- Décision n°2023-222 – Demande d’une subvention de 38 614 € auprès de la Région Bretagne pour le projet Leader 2014-2022 « animation-gestion du programme Leader 2023.
- Décision n°2023-223 – Demande d’une subvention de 3 368 € auprès de la Région Bretagne pour le projet Leader 2014-2022 « animation-gestion du programme Leader 2024.
- Décision n°2023-224 – Demande d’une subvention de 34 578 € auprès de la Région Bretagne pour le projet Leader 2023-2027 « animation-gestion du programme Leader 2023 ».

- **Déchets**

- Décision n°2023_225 – Signature de la convention avec la société Eco TLC-Refashion pour la collecte et le traitement des textiles, chaussures et linge de maison (TLC) usagés.

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

7 NOV. 2023



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

De la publication le

8 NOV. 2023

Pour le Président
Par délégation
Lydia MICHEL
Directrice
Administration Générale

8 NOV. 2023